

Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
  - · Nom du produit: iBond Universal
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'adhésivité dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
  - · Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

7,7,9 (ou 7,9,9) -trīméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate acétone

4-methacryloxyethyltrimellitic acid anhydride

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)



Page: 2/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

## Nom du produit: iBond Universal

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes P210

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P261

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280

protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher]. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers -

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

Description: -

· Composants contribuant aux	c dangers:	
	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	25-50%
EINECS: 276-957-5 Numéro index: 607-134-00-4 Reg.nr.: 01-2120751202-68-xxxx	7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317 EUH204	≥10-<25%
CAS: 70293-55-9	4-methacryloxyethyltrimellitic acid anhydride Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	10-25%

<sup>·</sup> Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)



Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

## Nom du produit: iBond Universal

(suite de la page 2)

après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les veux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
  - · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
  - · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
  - · Autres indications -

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

\_

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)



Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

# Nom du produit: iBond Universal

(suite de la page 3)

### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
  - Stockage:
    - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.
    - · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
    - · Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre les effets de la lumière

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Compo	sants présentant	des v	aleurs-seuil à surve	iller par poste de travail :
67-64-1 ac	étone			
VLEP (France) Valeur		Valeur	momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm	
<b> </b>			à long terme: 1210 n	
IOELV (Union Européenne) Valeur		valeur	à long terme: 1210 n	ng/m³, 500 ppm
· DNE				
67-64-1 ac				
Oral				62 mg/Kg (non défini)
Dermique		-		186 mg/Kg/d (non défini)
	population généra	ale, Ion	g terme, systémique	62 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industri	iel, long	g terme, systémique	1.210 mg/m3 (non défini)
	travailleur industri			2.420 mg/m3 (non défini)
population générale, lor			· · ·	• ,
72869-86-4	17,7,9 (ou 7,9,9) bisméthacrylate		éthyl-4,13-dioxo-3	,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diy
<u> </u>		1- 1		
Oral	population généra	iie, iori	g terme, systémique	0,3 mg/Kg (non défini)
Oral Dermique			•	0,3 mg/Kg (non défini) 1,3 mg/Kg/d (non défini)
	travailleur industri	iel, long	g terme, systémique	,
Dermique	travailleur industri population généra	iel, long ale, lon	g terme, systémique g terme, systémique	1,3 mg/Kg/d (non défini)
Dermique	travailleur industri population généra travailleur industri	iel, long ale, lon iel, long	g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique	1,3 mg/Kg/d (non défini) 0,7 mg/Kg/d (non défini)
Dermique	travailleur industri population généra travailleur industri population généra	iel, long ale, lon iel, long	g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique	1,3 mg/Kg/d (non défini) 0,7 mg/Kg/d (non défini) 3,3 mg/m3 (non défini)
Dermique Inhalatoire	travailleur industri population généra travailleur industri population généra C	iel, long ale, lon iel, long	g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique	1,3 mg/Kg/d (non défini) 0,7 mg/Kg/d (non défini) 3,3 mg/m3 (non défini)
Dermique Inhalatoire • PNE	travailleur industri population généra travailleur industri population généra C	iel, long ale, lon iel, long	g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique	1,3 mg/Kg/d (non défini) 0,7 mg/Kg/d (non défini) 3,3 mg/m3 (non défini) 0,6 mg/m3 (non défini)
Dermique Inhalatoire PNE 67-64-1 ac	travailleur industri population généra travailleur industri population généra C étone	iel, long ale, lon iel, long	g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique	1,3 mg/Kg/d (non défini) 0,7 mg/Kg/d (non défini) 3,3 mg/m3 (non défini) 0,6 mg/m3 (non défini)
Inhalatoire  • PNE 67-64-1 ac eau douce eau de mei	travailleur industri population généra travailleur industri population généra C étone	iel, long ale, lon iel, long ale, lon	g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique g terme, systémique 10,6 mg/l (non défini	1,3 mg/Kg/d (non défini) 0,7 mg/Kg/d (non défini) 3,3 mg/m3 (non défini) 0,6 mg/m3 (non défini)

(suite page 5)



Page: 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

## Nom du produit: iBond Universal

	(suite de la page 4)
sédiments, poids sec, eau de mer	3,04 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,112 mg/Kg (non défini)
72869-86-4 7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate	
eau douce	0,01 mg/l (non défini)
eau de mer	0,001 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	3,61 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	4,56 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	0,46 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,91 mg/Kg (non défini)

#### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
  - Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

### · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Si le contact avec la peau ne peut pas être empêché, des gants de protection sont recommandé pour éviter une sensibilisation possible.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

recommandée

### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 6)



Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

liquide

55 °C

1,5 °C

transparent

caractéristique

non déterminé

Non applicable.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

0,99 g/cm3

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé. Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

partiellement miscible

Nom du produit: iBond Universal

· Protection du corps : Vêtement de protection léger

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indiçations générales.

· État physique · Couleur :

Odeur : Seuil olfactif:

Point de fusion :

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

et intervalle u ept . Inflammabilitá

Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : supérieure : Point d'éclair :

· Température de décomposition : · pH

· Viscosité :

· Viscosité cinématique

Viscosité cinématique dynamique :

aynamıq Solubilité

Solubilité l'eau :

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)

Préssion de vapeur :

Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur:

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect:

Forme :

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

· Température d'auto-inflammation · Danger d'explosion :

,

Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se

former.

liquide

· Teneur en solvants :

· eau : · Teneur en substances solides : 19,0 % 19,1 %

(suite page 7)



Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

# Nom du produit: iBond Universal

	(suite de la page 6)
Modification d'état Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
·Informations concernant les classes de	
danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
  - Conditions à éviter : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant
  - · Indications complémentaires : -

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
  - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
67-64-1 ac	étone	
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>15.800 mg/kg (lapin)
		(quite page 0)

(suite page 8)



Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

## Nom du produit: iBond Universal

Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat) (suite de la page 7)
72869-86-4	4 7,7,9 (od bismétha	7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl acrylate
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

#### · de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

- des yeux :
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation :
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
  - · Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## · 12.1 Toxicité

· Toxicité a	· Toxicité aquatique :		
67-64-1 acét	one		
EC50/48h	8.800 mg/l (daphnies)		
LC50/96h	6.210 mg/l (poisson) (OECD 203)		
72869-86-4 7	72869-86-4 7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl		
	bisméthacrylate		
EC50/48h	>1,2 mg/l (daphnies) (OECD 202)		
LC50/96h	10,1 mg/l (poisson) (OECD 203)		
ErC50 / 72 h	>0,68 mg/l (algues) (OECD 201)		
NOFC / 72h	0.21 mg/l (algues) (OFCD 201)		

### · 12.2 Persistance et dégradabilité

### 67-64-1 acétone

biodégradation 90,9 % /28d (non défini) (OECD 301D)

(suite page 9)



Page: 9/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

## Nom du produit: iBond Universal

(suite de la page 8)

### 72869-86-4 7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate

biodégradation 22 % /28d (non défini) (OECD 301B; ISO/ 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - · **PBT:** Non applicable.
  - · **vPvB:** Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique

- · 12.7 Autres effets néfastes
  - · Autres indications écologiques :
    - Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Catalogue européen des déchets
- 18 01 06\* | produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
  - Emballages non nettoyés :
    - Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
  - UN1090 · ADR, IMDG, IATA
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
  - · ADR

1090 ACÉTONE solution · IMDG. IATA **ACETONE** solution

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - · ADR



3 (F1) Liquides inflammables. Classe

(suite page 10)



Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

## Nom du produit: iBond Universal

(suite de la page 9) · Étiquette · IMDG, IATA 3 Liquides inflammables. · Class ·Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA II· 14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin : Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Liquides inflammables. l'utilisateur Indice Kemler: 33 F-E,S-D · No EMS: Stowage Category · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · Quantités limitées (LQ) Code: E2 Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D/E ·IMDG · Limited quantities (LQ) Excepted quantities (ÉQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml "Règlement type" de l'ONU: UN 1090 ACÉTONE SOLUTION, 3, II

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)



Page: 11/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

## Nom du produit: iBond Universal

(suite de la page 10) RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3 Réglement (CE) N° 649/2012 Aucun des ingrédients n'est présent. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II Aucun des composants n'est compris. · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) aucune information disponible · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT 67-64-1 acétone Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues 67-64-1 acétone 3 ·Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers 3 67-64-1 acétone · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- Provoque une irritation cutanée. H315
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux. H319
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- Date de la version précédente: 29.06.2021
- · Numéro de la version précédente: 3
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 12)



Page: 12/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.12.2024

# Nom du produit: iBond Universal

(suite de la page 11)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\*\* Données modifiées par rapport à la version précédente